

ARRÊTÉ DU MAIRE N°2023/064

DOMAINE : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

OBJET : création de numéro de voirie rue du Chemin de Fer - permanent

Le Maire de la Commune de Beynes,

Vu l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la configuration des lieux,

Vu la demande de M. BLANPAIN,

ARRÊTE

Article 1 : à la construction édiflée rue du Chemin de Fer sur la parcelle cadastrée B305, et identifiée en bleu sur le plan annexé, est attribué le numéro de voirie suivant :

9 ter rue du Chemin de Fer

Article 2 : les frais d'établissement et d'entretien du numérotage sont à la charge des propriétaires.

Article 3 : copie du présent arrêté est transmis :

- Au centre des impôts fonciers, service du cadastre,
- A la poste, centre opérationnel de l'adresse,
- A la police municipale de Beynes

Acte rendu exécutoire par :

- Transmission en Préfecture le NT
- Publication le 21/02/2023

Beynes, le 20/02/2023

Le Maire,
Yves REVEL



Cet arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de la date où il est exécutoire soit par recours gracieux, soit par recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles.